

This notice in TED website: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:73193-2011:TEXT:EN:HTML>

TN-Tunis: Road construction and rehabilitation (EIB)

2011/S 45-073193

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT ET DE L'EQUIPEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Avis d'Appel d'Offres International

Travaux de doublement de la GP5D – Déviation Ville Kef

AOI n°: 5/2011/DGPC

- 1 Le Ministère du Transport et de l'Equipement, (Direction Générale des Ponts et Chaussées) lance un appel d'offres ouvert à la concurrence nationale et internationale pour les travaux de doublement de la GP5D – Déviation Ville Kef.
- 2 La Banque Européenne d'Investissement a été sollicitée pour le financement de ces travaux.
- 3 Le Ministère du Transport et de l'Equipement, (Direction Générale des Ponts et Chaussées) est chargé de l'exécution de ce projet.
- 4 Sont autorisés à participer à cet appel d'offres:
 - 4.1-Les entreprises ou groupements solidaires d'entreprises étrangères, spécialisées et qualifiées dans les travaux routiers et les travaux d'ouvrages d'art.
 - 4.2-Les entreprises tunisiennes participant:
 - i. A titre individuel: dans ce cas, il est requis les agréments suivants: activité: route, spécialité R0: Entreprise Générale, Catégorie 5 et plafond.
 - ii. Les entreprises ou Groupement solidaires d'Entreprises Etrangères (Spécialisées et qualifiées en travaux routiers).
 - 4.3- et les groupements qui peuvent en résulter entre les candidats désignés au 4.1 et 4.2 ci-dessus.
- 5 Les candidats répondant aux conditions ci-dessus, peuvent recevoir toutes les informations concernant le projet, et retirer les dossiers d'appel d'offres à l'adresse suivante:
Ministère du Transport et de l'Equipement - Direction des Etudes à la Direction Générale des Ponts et Chaussées – Cité Jardins – 1030 - Tunis,
à partir de la date de la 1^{ère} publication de cet avis.
- 6 Le retrait des dossiers d'appel d'offres se fera moyennant le paiement d'un montant forfaitaire, non remboursable, fixé à Cinq cent (500) dinars tunisiens.
Il sera procédé au versement de cette somme au compte courant postal CCP n° 623-45, au nom de monsieur le régisseur des recettes de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.
- 7 Les offres devront être présentées en un original et deux copies. Elles doivent être établies conformément aux conditions définies dans le dossier d'appel d'offres et doivent comporter tous les documents et renseignements

exigés et particulièrement, les pièces administratives (CNSS, déclaration de non-faillite, déclaration de non influence, attestation fiscale et caution de soumission d'un montant forfaitaire égal à Cent Mille (100.000,000) dinars tunisiens.

- 8 Elles devront être placées dans une enveloppe extérieure scellée fermée portant uniquement le libellé de l'appel d'offres en caractères rouges "Appel d'offres international n° 5/2011/DGPC pour les travaux de doublement de la GP5D Déviation Kef".
- 9 Elles doivent être adressées par voie postale (par rapide poste) à l'adresse indiquée au paragraphe 5 ci-dessus, pour être reçues au plus tard le Vendredi 22 Avril 2011 à la limite de l'horaire administratif (Le cachet du bureau d'ordre central du MEHAT faisant foi). Toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.
- 10 L'ouverture des plis techniques aura lieu le Samedi 23 Avril 2011 à 10H00 en séance publique, au Ministère du Transport et de l'Equipement - à la Direction Générale des Services Communs, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.